

5. Un trésorier;

6. Tous autres officiers nécessaires pour l'exécution de la loi ou des ordres de la chambre. S. R. Q., 3741.

Choix du président, etc.

4710. Le président, le vice-président, ou le président temporaire et le syndic, sont toujours choisis parmi les membres de la chambre; les autres officiers peuvent l'être, en outre, parmi les notaires pratiquants. S. R. Q., 3742.

Destitution des officiers.

4711. La chambre a le pouvoir de destituer à volonté tout officier et d'en nommer un autre à sa place; mais nul officier n'est ainsi destitué qu'en autant que la majorité absolue des membres vote sa destitution. S. R. Q., 3743.

Nomination de remplaçants en cas d'absence.

4712. Au cas d'absence ou d'empêchement de quelqu'un des officiers ci-dessus désignés, des remplaçants temporaires sont nommés par la majorité des membres présents à toute assemblée où il y a un quorum. S. R. Q., 3744.

Votation des officiers membres de la chambre.

4713. Les officiers membres de la chambre, peuvent voter comme tels avec les autres membres, à toutes les assemblées de la chambre. S. R. Q., 3745.

Principaux devoirs des officiers.

4714. Les principaux devoirs des officiers de la chambre sont énumérés dans le présent paragraphe, mais d'autres devoirs se trouvent incidemment compris dans d'autres dispositions du présent chapitre. S. R. Q., 3746.

Attributions du président.

4715. Le président convoque les assemblées spéciales de la chambre, maintient l'ordre dans toutes les assemblées, et ne vote qu'en cas d'égalité de voix ou lorsqu'une majorité absolue de la chambre est requise. S. R. Q., 3747.

Rapport du président sortant de charge.

4716. A la première session de chaque triennat, le président, sortant de charge, fait rapport des principales procédures du dernier triennat, et signale tous les événements importants arrivés pendant cette période et qui peuvent intéresser la profession. S. R. Q., 3748.

Devoirs du vice-président.

4717. Le vice-président remplace le président au cas de maladie, d'absence ou autre cause. S. R. Q., 3749.